



Régulation UE tardive pour le „Fonds Hedge“

L'UETDC demande qu'on fasse pression sur une Commission passive

Bruxelles, le 07-11-2007

L'UETDC salue toutes les initiatives du Parlement Européen tendant à réaliser des **règlements cadres par rapport aux instruments financiers hautement spéculatifs**. Surtout en ce qui concerne la „Fonds Hedge“ des mécanismes de contrôle des standards minimums sont un minimum nécessaire. De cette façon on se situerait dans le droit fil de la déclaration commune des ministres du G 7 de février 2007, qui veulent empêcher une crise financière mondiale et des effets domino en limitant les risques éventuels des Fonds Hedge.

Si les Fonds Hedge sont soumis à enregistrement, dans la plupart des cas ils agissent sans contrôle des instances en charge de la surveillance du marché financier. Dans la perspective d'avantages fiscaux et de moindres restrictions légales, le siège officiel de ce genre de fonds se situe souvent dans une oasis fiscale (On estime que 75 % ont leur siège dans les Iles Cayman, suivies par les Iles Vierges britanniques, les Bermudes, Jersey et Guernesey et Gibraltar). Une des stratégies d'un Fonds Hedge est de collecter des capitaux étrangers pour atteindre un rendement plus élevé sur le marché des effets et des devises.

Pour l'UETDC il s'agit de contrecarrer le manque de sécurité sur les marchés financiers européens. Les activités des investisseurs institutionnels et en particulier les Fonds Hedge doivent absolument devenir plus transparents. Si par leur effondrement beaucoup d'investisseurs privés perdaient également leur argent, on se poserait certainement aussi la question de savoir pourquoi il n'y avait pas de réglementations européennes stabilisatrices. L'UETDC ne peut que saluer le fait que le Parlement Européen exerce ici la pression nécessaire sur une Commission Européenne restée jusqu'à présent indolente.

Ses hésitations sont par ailleurs d'autant plus incompréhensibles que les événements qui se sont produits sur les **marchés financiers** (y compris internationaux) ont également des effets sur les conditions de crédit pour petites et moyennes entreprises et consommateurs privés.

Les directions d'entreprises, contrôlées par des Fonds Hedge, peuvent aussi se trouver placées sous la contrainte d'une maximalisation de bénéfices à court terme, avec d'éventuelles conséquences négatives pour l'emploi et les conditions de travail.